



## Victoire syndicale, rupture conventionnelle obtenue !

Solidaires Justice se félicite de l'issue favorable obtenue pour notre collègue, greffière au Tribunal Judiciaire de Montpellier, qui a pu obtenir in-extremis sa rupture conventionnelle. Nous avons pu l'assister dans ses démarches et rappeler les textes à l'administration qui n'avait pas transmis sa demande en temps et en heure, alors que la mesure expérimentale de rupture conventionnelle prenait fin au 31 décembre 2025.

L'outil syndical reste le meilleur moyen de faire valoir ses droits et d'obtenir des victoires individuelles et collectives.

Nous nous efforçons de défendre les droits de l'ensemble des agents de la fonction publique (vacataires, contractuels, titulaires), et chaque départ de celle-ci est un échec de l'administration. Néanmoins face à l'état actuel de l'administration et des politiques d'austérité nous nous réjouissons de cette victoire et des perspectives offertes pour cet agent.

Nous sommes persuadés que cette décision permettra un départ serein vers de nouvelles perspectives professionnelles pour notre collègue.

**ON NE LÂCHE RIEN !**

**TOUS ET TOUTES ENSEMBLE ON EST PLUS FORT !**

Union Territoriale  
Solidaires-Justice Occitanie  
Pl. Pierre Flotte  
34 040 MONTPELLIER

[ut-occitanie@solidaires-justice.fr](mailto:ut-occitanie@solidaires-justice.fr)  
<https://www.solidaires-justice.fr/>

